



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU  
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

**QU'UN** avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du **3 mars 2025**;

**Ce projet vise :**

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 90-07-156 concernant l'article :

7.1 INFRACTIONS ET PEINES

**Le règlement portera le numéro 2025-02-299 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure de conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus qui aura lieu :**

**Au bureau municipal situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus**

**QUE** ce règlement est disponible pour consultations au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

**DONNÉ** à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 3e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

*Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière